



## Problème de serrure

Par **Siisou**, le **06/08/2019** à **16:24**

Bonjour, locataire depuis presque 1an, j'ai depuis quelque jour un souci avec la serrure de la porte d'entrée.

En rentrant un matin du travail, je n'arrivais plus à fermer à clé, celle ci tournait dans le vide. J'arrive à la fermer maintenant en appuyant un peu sur la clé. J'ai doc prévenu le proprio qui va venir changer la pièce.

J'aurai aimer savoir si c'est à nous, ou au proprio de payer la pièce ? Sachant qu'on a jamais forcer sur la serrure et qu'elle a commencer à dis fonctionner du jour au lendemain. Et qu'une voisine a également du changer sa serrure pour le même soucis et qu'elle a fait intervenir le serrurier de son agence qui est intervenu plusieurs fois sur cette immeuble, ça serai donc un problème au niveau des pièces posées lors de la construction.

Par **Lili 150**, le **09/08/2019** à **09:52**

Bonjour,

L'entretien de la porte et de la serrure fait partie des réparations locatives à la charge du locataire fixées par la liste des réparations locatives. L'entretien simple, à savoir le graissage et le remplacement des petites pièces (poignet, boulons, boutons de portes) sont à la charge du locataire sauf vétusté

Par **janus2fr**, le **09/08/2019** à **10:58**

Bonjour,

Si la serrure doit être changée suite à usure normale (donc sans mauvais traitement de la part du locataire), c'est à la charge du bailleur.

Par **youris**, le **09/08/2019** à **11:40**

bonjour,

généralement il est recommandé par les fabricants de serrures une lubrification annuelle par un lubrifiant pour serrure ce que peu de personnes font.

ayant été eu des problèmes de fonctionnement de serrure (coincé hors et dans le logement), le serrurier m'a indiqué de procéder à cette lubrification annuelle, ce que je fais régulièrement et depuis plus de problème.

salutations